

VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES CONVENTION PARTENARIALE

Châteaux Viticoles – Caves et Caveaux

☐ **Candidature Initiale**

☐ **Renouvellement**

La présente convention est signée entre :

- Le porteur du projet de labellisation de la destination Pays de Bergerac et Duras, d'une part :

QUAI CYRANO

1 rue des Récollets 24100 BERGERAC

Tel : 05 53 57 03 11 | e-mail : contact@quai-cyrano.com

Représenté par Pascal PREVOT en qualité de Président

- Le partenaire du réseau Vignobles & Découvertes du Pays de Bergerac, d'autre part :

Nom de la propriété viticole : _____

Nom et Prénom du représentant : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Adresse : _____

Nombres de visiteurs annuels : _____

Site Internet : _____

2- Critères à Respecter *

**Tous les critères sont obligatoires*

- Proposer du vin produit en AOC/P ou IGP : oui / non
- Être ouverts au minimum de Pâques à la Toussaint. Indiquer la période d'ouverture :
- Accueillir le **samedi et/ou le dimanche**, ou **au moins sur RDV**. Indiquer les jours d'ouverture :
- Suivre une démarche qualité d'accueil conduite par un réseau national ou territorial, dans les caves ouvertes au public proposant un contrôle régulier

effectué au moins une fois tous les 3 ans, ou porter la marque Qualité Tourisme :
Route des Vins de Bergerac et Duras

- Proposer des visites comprenant **au moins une dégustation commentée des vins**, gratuite ou payante. Indiquer les jours et horaires de visite :
- Proposer, sur demande, un service de conditionnement et de livraison, gratuit ou payant : oui / non
- Pratiquer au moins une langue étrangère nationale en plus du français, préciser :
- Disposer de **crachoirs** dans les salles de dégustation : oui / non
- **Communiquer sur l'offre œnotouristique** du territoire (brochures papier) oui / non
- Disposer leur propre site internet **indiquant les conditions de visite**, à défaut être référencés sur le site internet d'un organisme institutionnel local : oui / non

Proposer au moins **deux des « plus » suivants** (entourer les points correspondants):

- Être lauréat du Prix National de l'Œnotourisme
- Une prestation adaptée pour la clientèle familiale
- Une prestation adaptée pour la clientèle groupe
- Une prestation adaptée pour la clientèle en situation de handicap (moteur et/ou visuel et/ou auditif et/ou mental)
- Une découverte guidée du chai et des vignes
- Des initiations ou des stages de dégustation
- Un site internet traduit dans une langue étrangère au moins
- La vente de vin de la propriété en ligne
- Réaliser la production viticole en suivant les principes de l'agriculture raisonnée ou biologique

3- Engagements

Le prestataire s'engage à :

- Respecter l'intégralité des critères du label national Vignobles & Découvertes et à se plier aux éventuels contrôles du respect des différents critères.
- Apposer la plaque « Vignobles & Découvertes » de façon visible (à l'entrée du site ou à l'accueil),

- Intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- Renvoyer la clientèle vers les autres prestataires porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- Participer aux actions d'animation entreprises par le réseau.
- Le partenaire déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au point 5.3 du règlement d'usage ; notamment, concernant la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP).
- Le porteur de projet et son partenaire s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable.
- Le partenaire s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.
- Le partenaire s'engage à respecter, maintenir, voire améliorer les points cités ci-dessus.

La commission de labellisation se réserve le droit de radier tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils de communication du label (logo et plaque).

Cet engagement est signé pour une durée égale à la validité du label pour la destination Pays de Bergerac et Duras.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle candidature est nécessaire.

Fait à Le/...../.....

Signature et cachet *

*signature non électronique

Le porteur du projet
Quai Cyrano / Le Président

Le partenaire candidat
Rôle / Statut